

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Procès-verbal

Conseil communautaire du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 12 avril 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Délégués présents : ARRIVE Roland, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, RAYMOND Serge, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, MARRAUD Christine, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, GIRAUDEAU Patrick, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, MARTIAL Claude, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, PAILLE Jean Marc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, BONIN Lionel, AMAT Pierre.

Délégués suppléants présents : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, MAINDRON Bernard par FIZZALA Stéphanie, AUDEBERT Michel par BOULE Philippe, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER yves, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, LANGLAIS Jean-Charles par POTET Christiane, BERNARD Didier par LABEYRIE Philippe, FEUILLET Alain par PAJOT Patrick, EDOUARD Loïc par CHARLASSIER Dimitry, SCIARD Hughes par MARCHAIS Gisèle, PÉRENNÈS Jacques par NAISSANT Jean-Philippe, GEORGEON Raphaël par GENTIS Christine, BOURSIER Eric par LEMAIRE Frédéric.

Procurations : THIBAUT Annick à BRIÈRE Christel, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, PERONNEAU Chantal à RAPITEAU Jean-Michel, MIGNOT Stéphane à GIRAUDEAU Danielle, BERTHELOT Patrick à CABRI Christophe, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé, MAINGOT Maud à NIVARD Laurent.

Absents excusés : TROGER Joël, ANNEREAU Thierry, POZZOBON Alain, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, BIGEY Laurent, LHERMITE Karine, FREDERIC Daniel, THIBAUT Annick, COUÉ Jean-François, DEBORDE Bruno, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, LOPEZ Evelyne, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, BRUA Christiane, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, MEUGNIOT Benoît, MAINGOT Maud, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 121

Nombre de votants : 129

Nombre d'absents excusés : 37

Nombre d'absents ayant donné procuration : 8

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Le Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée réunie pour le vote du budget, qui est toujours un moment important.

I – PROCES-VERBAL

Point I.A : Approbation du procès-verbal du 18 mars 2024

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENERGIE – PROJETS

Point II.A : Participation à la création d'un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG) en Haute Saintonge

Le Président rappelle les conditions de création du financement du poste ISCG, depuis son entretien avec le colonel de gendarmerie départementale. Ce dernier a demandé que la CDCHS crée un poste placé sous l'autorité de la gendarmerie, destiné à s'occuper des femmes en difficultés.

Le Président affirme avoir refusé, aux motifs que l'action sociale n'est pas dans les compétences de la CDCHS, et qu'il ne souhaite pas employer quelqu'un qui serait dirigé par la gendarmerie, avec qui la CDCHS a peu de contacts.

Cet entretien a abouti sur une déclaration du Procureur de Saintes dans la presse, puis l'affaire en est restée là.

A l'arrivée du nouveau Préfet, un certain nombre de difficultés ont été réglées, c'est le cas de ce dossier. Par conséquent, une personne sera embauchée par un organisme tiers à vocation sociale.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée délibérante, le Président indique avoir donné son accord pour une durée de 3 ans, et révèle avoir insisté pour qu'il y ait des permanences à Montguyon.

Les modalités de ce soutien seront retranscrites dans une convention. La dépense subventionnable est estimée à 50 000 € par an, et le taux de participation de la CDCHS serait progressif : 10% la 1ère année, 40% la deuxième et 57% la troisième année. Le Président apprend à l'Assemblée qu'à l'inverse du Département, l'Etat versera une participation.

Le Président affirme vouloir mettre en œuvre des moyens sur ces tristes sujets, et explique n'avoir pas été souvent confronté à ces problèmes durant ses 36 années d'exercice de la fonction de maire.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante décide de :

- participer au financement du poste d'ISCG en Haute Saintonge à hauteur de 5 000 € la 1ère année, puis 20 000€ en année 2, et enfin 28 500€ en année 3 ; soit un total de 53 500 € sur une dépense estimée à 150 000€ pour trois ans.
- l'autoriser à signer les documents correspondants.

Point II.B : Extension du bâtiment METALIT (Modifie la délibération 63/2023)

Le Président reprend l'histoire de METALIT pour Mme La Sous-Préfète. Il y a 12 ans, tandis que l'entreprise avait une activité importante, une banque a souhaité la condamner à mort en la mettant en cessation de paiement alors que l'entreprise ne devait plus qu'une annuité pour le bâtiment à une filiale de cette banque.

Le Président confie avoir reçu à ce moment M. Pinaud, alors directeur technique, ainsi que la responsable comptable. S'en est suivie une réunion spéciale du Conseil Communautaire un vendredi Saint, où a été voté l'achat du bâtiment et la mise à disposition de ce même bâtiment, à la SCOP en création. Aujourd'hui le constat est que METALIT est une entreprise prospère, à tel point que son activité nécessite aujourd'hui un agrandissement de 900 m².

Le Président rappelle que METALIT a toujours payé son loyer, et que l'investissement sera rapidement récupéré, puisqu'il a été convenu que le loyer soit révisé en conséquence.

Le Président fait savoir que l'affaire est sans risque, et que l'emprunt ne sera que de 300 000€. Le concours d'architecture a été remporté par Mme Léger, de Chevanceaux, et le bâtiment devrait être terminé en mars 2025.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante décide de :

- Valider la construction d'une extension du bâtiment existant ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Point II.C : Cession d'une parcelle sur la zone d'activité de Montlieu-la-Garde

Le Président fait savoir que la Société LG Auto carrosserie, déjà implantée sur la ZA de Montlieu-la-Garde, souhaite s'agrandir. Pour permettre ce développement, il est proposé de vendre la parcelle cadastrée AD 385, d'une superficie de 1 969m², au prix de 25€/m², à M. Gagnant. Le Président ajoute que M. Morassutti est favorable au projet.

Vu l'avis du Domaine sollicité sous le numéro de dossier 16198429, à l'unanimité l'Assemblée Délibérante décide :

- d'approuver cette cession à M. Gagnant, avec faculté pour ce dernier de se substituer toute société dont il serait gérant ou Président (SAS LG Auto), au prix de 49 225 € HT.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à son aboutissement.

Point II.D : Cession d'une parcelle sur la zone d'activité de Chevanceaux

Le Président déclare que la société SNGC, déjà implantée en Charente, souhaite développer une centrale à béton en Haute-Saintonge.

Le maire de Chevanceaux ayant donné son accord, le Président propose à l'Assemblée de vendre à la société SNGC le lot n°6 de la ZA de Chevanceaux, cadastré ZN 239, d'une surface de 2 265 m², au prix de 25€/m².

Vu l'avis du Domaine sollicité sous le numéro de dossier 16339572, à l'unanimité l'Assemblée Délibérante décide :

- d'approuver cette cession à la Société SNGC, au prix de 56 625 € HT.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à son aboutissement.

Point II.E : Cession d'une parcelle sur la zone d'activité de Montendre

Le Président explique que la SARL Corbellon, actuellement locataire sur la commune de Montendre, souhaite construire un bâtiment répondant à son cahier des charges et en devenir propriétaire, via la SCI LA PLAQUE.

Par conséquent il est proposé de vendre à la SCI LA PLAQUE 1 500 m² de la parcelle située sur la ZA de Montendre, actuellement cadastrée AC 168, au prix de 25€/m². La division parcellaire sera réalisée dans le mois d'avril, et donnera la superficie exacte de la parcelle qui fait l'objet de la présente cession.

Vu l'avis du Domaine sollicité sous le numéro de dossier 13817811, valable pour l'ensemble de la ZA du Creuset, à l'unanimité l'Assemblée Délibérante décide :

- d'approuver cette cession à la SCI LA PLAQUE, au prix de 25€/m² HT.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à son aboutissement.

Point II.F : Acquisition de parcelles sur la commune de La Genétouze

Le Président fait savoir que cette opération vise à avoir près de 45ha pour faire du photovoltaïque. Cette superficie est nécessaire à un projet d'envergure justifiant la création et l'installation d'importantes batteries de stockage, ainsi que des moyens mis en œuvre pour la création d'hydrogène par électrolyse.

Les différentes études exigées par les organismes de l'État ont mis en évidence l'incompatibilité de certains terrains avec le projet. Par conséquent, une douzaine d'hectares restent à trouver. Sans cela, la partie hydrogène par électrolyse sera compromise, alors même qu'il s'agit de la partie à laquelle la CDCHS tient le plus.

Actuellement l'affaire se présente bien, et le dossier déposé dans les délais est aujourd'hui en cours d'instruction.

Le Président révèle qu'il faut maintenant arriver à 259 ha de compensation, achetés ou loués par Baywa. C'est énorme mais jouable, étant donné que la SAFER et Alliance Forêt Bois apportent leur aide.

L'un d'entre eux a cependant des commandes colossales pour réaliser la LGV de Toulouse, qui achète à un prix très élevé.

Le Président déclare à Mme la Sous-Préfète qu'elle devra le signaler, puisque cela implique que la Haute-Saintonge sera totalement stérilisée par les grands projets d'autres territoires. Obtenir des compensations est structurellement difficile, mais cela deviendra impossible si l'État s'y met également.

Dans cette affaire, trouver 259 ha de compensation en plus des terrains pour l'installation, c'est monumental.

Le Président affirme à Mme la Sous-Préfète que les services de l'État doivent avoir connaissance de cela.

Le Président rappelle la raison pour laquelle la CDCHS doit acquérir plusieurs parcelles à un prix élevé, avec comme condition suspensive la réalisation du projet. Si le projet aboutit, chaque année Baywa.re versera à la CDCHS

13 000€/ha. Par conséquent, le contrat, valable un demi-siècle, prévoit que l'investissement fait pour l'acquisition des terrains sera récupérée en 2 ans.

Le Président donne des précisions sur l'ensemble des terrains qui sont, ou seront sous peu, pleine propriété de la CDCHS. Ces derniers représenteront 150 ha, et seront raccordés aux réseaux de transport d'électricité. Il y aura également des installations de panneaux solaires.

Compte tenu de la productivité actuelle des panneaux, la CDC pourra produire l'équivalent de 20 à 25% d'une tranche nucléaire en production électrique.

Le Président apprend par ailleurs au maire de Bougneau que la CDPENAF a donné son accord pour le projet de la commune, après des années de combats.

Les décrets de l'agrivoltaïsme étant sortis, ceux qui ont vocation à faire des panneaux et installations solaires vont à présent pouvoir le faire. La règle du jeu est connue.

Dans le dossier de Baywa.re, il est indiqué, compte tenu de la productivité actuelle des panneaux solaires, que cet unique parc de 45 ha représenterait près de 40% des besoins des habitants de la Haute-Saintonge.

Aujourd'hui, le territoire compte 101ha en production, et 323ha en instruction. Cela signifie qu'avec les parcs en cours d'instruction réalisés, la Haute-Saintonge sera largement excédentaire en ce qui concerne la production d'électricité. Ce territoire est donc dans l'ère du temps, puisque les besoins en électricité vont croissant.

Il est maintenant possible de faire de l'électricité à 5 centimes le kW, ce qui veut dire que l'électricité a gagné la partie sur le plan économique, et que l'autoconsommation va se développer.

Concernant l'installation d'autoconsommation installée sur la station d'épuration de Jonzac, le Président fait savoir qu'elle va entrer en service dans 1 mois, et en diminuera dès lors la facture d'électricité.

Le Président fait constater cette réussite à Mme la Sous-Préfète, qui dans son poste précédent, dans l'Indre, avait la responsabilité des énergies renouvelables.

Par conséquent, vu l'avis du Domaine sollicité sous le numéro 16686690, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- d'acquérir sur la commune de La Genétouze ;
 - À M. et Mme Richard Yves, diverses parcelles pour une surface totale de 13ha 86a 47ca, au prix de 336 818,50 €. L'avis du Domaine a été sollicité sous le numéro 16686690.

Lieu dit	Section	N°	Anc. n°	Subdiv	Surface	NC	NR	Zonage PLU
LE GRAND CHATAIGNER	A	0035			7 a 21 ca	P	P	A (PLU)
LE GRAND CHATAIGNER	A	0036			59 a 30 ca	BR	BR	Naturel (PLU)
LE GRAND CHATAIGNER	A	0037			47 a 00 ca	BR	BR	Naturel (PLU)
LE GRAND CHATAIGNER	A	0038		A	7 a 81 ca	P	P	Naturel (PLU)
LE GRAND CHATAIGNER	A	0064			1 ha 70 a 37 ca	BR	BR	Naturel (PLU)
AUX FONTAINES	A	0067			89 a 68 ca	BR	BR	Naturel (PLU)
AUX FONTAINES	A	0068			1 ha 07 a 82 ca	L	L	Naturel (PLU)
AUX FONTAINES	A	0069			2 ha 98 a 85 ca	L	L	Naturel (PLU)
AUX FONTAINES	A	0079			75 a 20 ca	L	L	Naturel (PLU)
LANDE DU CHAMP PHILIPPE	A	0585	0025		16 a 86 ca	BT	BT	Naturel (PLU)
LANDE DU CHAMP PHILIPPE	A	0586	0026		2 ha 00 a 97 ca	BR	BR	Naturel (PLU)
LANDE DU CHAMP PHILIPPE	A	0589	0028		1 ha 23 a 88 ca	BR	BR	Naturel (PLU)
AUX TERRES BLANCHES	A	0629	0606		73 a 00 ca	L	L	Naturel (PLU)
LANDE DU CHAMP PHILIPPE	A	0639	0029	J	1 a 85 ca	BR	BR	A (PLU)
AUX TERRES BLANCHES	A	0647	0630		59 ca	L	L	Naturel (PLU)
AUX TERRES BLANCHES	A	0648	0630		1 ha 06 a 11 ca	L	L	Naturel (PLU)

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

III – FINANCES

Point III.A : Approbation des budgets primitifs 2024 (annexe)

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de prendre les dossiers qui leur ont été envoyés, et demande la projection du document renseignant tous les budgets.

Budget de fonctionnement : Le Président énumère les différents budgets, pour un total de recettes de fonctionnement de 53 159 272,50 €.

Au niveau des dépenses, elles sont sensiblement les mêmes que l'année dernière.

Hormis des difficultés rencontrées pour équilibrer les comptes de Mysterra, globalement les autres activités sont excédentaires ou équilibrées.

Ça n'est pas le cas de la Maison de la Vigne, mais ce site, à l'accès gratuit, est avant tout un outil de promotion qui n'a pour seules recettes que les bénéfices résultant des ventes.

La Maison de la Forêt est à l'équilibre, le site fonctionne bien, et la directrice des Thermes crie à la concurrence bien-être à cause de la sylvothérapie.

Le Centre des Congrès fonctionne bien.

L'Eau et Assainissement sont un service public qui est bénéficiaire.

Le Président en conclut que l'ensemble du budget est équilibré en fonctionnement, et demande si l'Assemblée a des questions. Personne ne se faisant connaître, le Président ajoute qu'il s'agit d'un budget de continuité par rapport à l'année dernière.

Programme pluriannuel d'investissement : Le Président explique que le tableau projeté reprend tous les investissements prévus, comme le faisait le Conseil Général, où il y avait de nombreux gros projets sur plusieurs années. Il faut alors raisonner en autorisation de programme et en crédits de paiement. Cela permet d'y voir clair sur les 3 prochaines années, concernant les crédits de paiement des gros investissements décidés à ce jour. L'objectif de tout cela étant de voir ce qu'il est possible d'autofinancer, et de définir quand il sera judicieux de faire des emprunts. Le Président commente les différents projets figurant dans le tableau :

METALIT : Le Président annonce avoir notifié le matin même à l'architecte qu'il était désigné. Le temps qu'elle fasse son travail et que les appels d'offres soient lancés, le chantier ne débutera pas avant septembre. Le dépassement sur 2025 est inéluctable.

La ZA de Pérignac : le terrain sera acheté cette année et le PLU est arrêté. Deux acheteurs de branches innovantes se sont fait connaître pour acquérir l'ensemble de la zone. Le Président affirme que ces deux ventes sont sérieuses, et qu'il faut donc maintenant réaliser les travaux en vue de les installer. Le projet est prévu en autofinancement, les crédits seront à sortir en 2024 et 2025.

ZA Touvent, à Pons : la zone est en direction de Saintes, à droite après l'ancien Intermarché. La CDCHS a acheté 5ha de terrains l'année dernière, et deux entreprises se sont déjà fait connaître. Ce sont les entreprises qui investissent dans les bâtiments, et la Communauté qui s'occupe de l'aménagement des terrains (voiries, électricité, assainissement, etc). Le Président rappelle que les aménagements ne sont réalisés que lorsque les ventes sont sûres.

ZA de Montlieu-la-Garde : Le PLU a été modifié de façon à être conforme, les terrains sont acquis et seront aménagés au fur et à mesure des besoins. Le Président rappelle que pour ces terrains la CDCHS avait obtenu une subvention DETR.

ZA de Saint-Genis-de-Saintonge : Les terrains sont également acquis, il faut à présent poursuivre la viabilité, ce qui est en cours. Ce dossier suivi par M. Quesson a bénéficié de subventions.

ZA aéronautique nord : Le Président situe cette zone au nord de la piste de Jonzac Airport, où sera implanté DAHER. Sont à réaliser : une bretelle de piste, les terrains devant le futur bâtiment, et les sols de ce dernier.

Concernant l'avancement du bâtiment DAHER, le concours d'architecture a eu lieu. 3 candidatures, sur les 58 qui ont répondues, ont été retenues et remettront leurs copies le 6 mai.

Le Président révèle avoir eu le responsable de DAHER en visioconférence la veille, avec notre AMO M. Remenieras. Le Président rappelle que le prix de location du terrain convenu est de 9€/m² actualisable sur l'indice du BTP pour toute la durée de la concession du terrain. Celle-ci est prévue pour 30 ou 40 ans.

Mme Bourdallé, Vice-présidente de chez DAHER, a confié au Président que Jonzac serait non seulement un lieu de travail sur des choses classiques, telles que la logistique et la maintenance, mais sera également un site dédié à la décarbonation et à l'avion du futur.

ZA aéronautique sud : Le Président explique qu'il s'agit de la zone actuellement construite, dont il reste des finitions. Il y a également des terrains à rendre constructibles. Le Président assure que l'aéroport rapporte plus de 5000€ par mois, et rappelle le fonctionnement de cette zone : la communauté est propriétaire d'un bâtiment dans lequel des entreprises s'installent provisoirement. Le jour où les entreprises souhaitent devenir propriétaires elles le peuvent également.

C'est le cas de GROB, qui souhaite produire un avion militaire à Jonzac : le bâtiment est construit avec leur argent. L'autre locataire, ASMAN TECHNOLOGY, est également en train de construire son bâtiment, avec ses propres fonds. La communauté doit cependant se charger de réaliser les aménagements pour rendre ces zones accessibles par l'extérieur.

Par ailleurs, les entreprises ayant construit leur propre bâtiment versent un loyer annuel pour le terrain de 9€/m². Le Président rappelle que ce système est obligatoire puisque les terrains dont il est question ne sont pas cessibles, du fait de leur appartenance au domaine public. Il est cependant possible de les louer sur de très longues durées renouvelables.

Le Président ajoute que cette organisation fonctionne, puisque des entreprises se sont déjà fait connaître pour investir les lieux actuellement occupés par GROB jusque début 2025, au sein de la pépinière aéronautique.

Bâtiment Salignac-sur-Charente : Ce projet est en concertation entre la commune et la CDCHS. M. Marchais, maire de la commune, conduit sa partie, et la CDCHS la sienne. Le Président rappelle que le bâtiment sera idéalement situé puisqu'il sera à la porte de Cognac. Si les locataires ne sont pas encore connus, le Président n'a aucun doute sur le fait que le bâtiment sera loué. Le Président évoque la création de 6 bureaux, qui s'ajouteront aux autres sites gérés par la CDCHS, totalisant aujourd'hui 51 locataires.

METALIT : Pour ce bâtiment déjà évoqué en début de point, un emprunt de 300 000€ sera réalisé. Le Président annonce que le reste de la dépense sera directement pris sur la trésorerie de la CDCHS, qui se chiffrait le matin même à 13,2 M€. L'annuité sera de 19 040€ dans le cadre d'un emprunt sur 25 ans à 4%. Les taux d'emprunt étant à la baisse, le Président souhaite réaliser cet emprunt le plus tard possible.

La Cantinière de Bédénac : Ce bâtiment est stratégiquement situé, d'où l'intérêt de la CDCHS pour ce bien. Toutefois l'acquisition prend du temps, du fait de la situation personnelle des vendeurs qui sont en désaccord. L'engagement pris par la CDCHS est valable pour quelques jours; si rien n'est signé d'ici là, la CDCHS attendra la liquidation pour acheter.

Bâtiment DAHER : L'estimation de ce bâtiment dont la livraison est prévue au premier trimestre 2026 est de 8 130 000€. Les crédits de paiement prévus pour 2024 sont de 700 000€, le principal étant prévu pour 2025 avec 5 985 000€. Il restera 1 445 000€ de crédits de paiement pour 2026. La CDCHS autofinancera la plus grosse partie, puisque l'emprunt n'est que de 3 700 000€. Le Président rappelle que le loyer annuel négocié avec DAHER est de 450 000€, tandis que les annuités seront de 234 816€.

Au total, près de 17M€ seront investis d'ici 2026. Le Président précise que ce tableau ne reprend que les affaires significatives, qui se déroulent sur plusieurs exercices.

Terrains Baywa.re : aucun emprunt ne sera réalisé. Les crédits de paiement sont prévus pour 2025, après réception des autorisations, pour payer les différents terrains d'installation et de compensation.

Terrains Ferrière et Vrignon : Cette acquisition est stratégique. Il s'agit de terrains importants dont une partie est constituée de zones de compensation, et dont l'autre partie est constituée de panneaux photovoltaïques dits « trackers ». Ces derniers sont technologiquement intéressants puisqu'ils s'inclinent en fonction du soleil, améliorant ainsi leur production. Les personnes qui ont monté ce parc ont signé avec la CDCHS un bail emphytéotique, faisant d'eux nos locataires sur une période de 30 années (dont quelques-unes sont déjà passées). Leur loyer est indexé sur le prix du kW.

La CDCHS a tout intérêt à être propriétaire, puisque le moment venu, cela permettra de bénéficier de la rente du soleil dans la longue durée. Par ailleurs, ces terrains ont l'avantage d'être déjà raccordés aux postes source. Le compromis trouvé avec le propriétaire est de 700 000€, qui seront financés sans emprunt.

Ombrières : Des ombrières seront réalisées pour un montant total de 2 M€.

Déchetteries de Pons et d'Arthenac : La plus urgente est celle d'Arthenac, pour laquelle la CDCHS empruntera. L'annuité de 104 600€ sera à passer dans les charges des ordures ménagères, dont le budget de plus de 10M€ ne suffit pas à l'autofinancement.

Si tous les premiers équipements (centre de transfert et déchetteries) ont été faits sur le budget principal, pour ne pas compromettre l'ensemble des affaires les prochains rentreront dans la TEOM.

Il en sera également ainsi pour la déchetterie de Pons, qui sera réalisée sur l'exercice 2025.

Le Président constate que ce programme est conséquent en termes de gros investissements, qui représenteront 25 M€ sur 3 ans. Le financement a été établi de sorte qu'aucun risque ne soit pris, et que la Communauté reste bénéficiaire. Le Président rappelle la baisse d'impôts de l'année dernière maintenue cette année : si la communauté peut se permettre cela, c'est parce qu'elle est capable de générer des produits par ses activités propres.

M. Festal, maire de Chevanceaux, demande des précisions sur le loyer de 9€/m² stipulé dans l'accord passé avec DAHER.

Le Président explique que les 9€/m² seront demandés pour l'ensemble du terrain occupé par DAHER. Cela comprend l'implantation du bâtiment, ainsi que les terrains affectés au stationnement d'avion ou autre, qui feront également partie de l'emprise DAHER. Si à ce jour la seule surface connue est celle du bâtiment, la surface de stationnement sera déterminée avec l'entreprise, en fonction de ses besoins. Par conséquent les terre-pleins seront faits en dernier, fin 2025. A ce moment ils devront avoir fait part de la surface souhaitée.

M. Festal demande si la surface du bâtiment à construire est connue.

Le Président rappelle que la surface totale est de 8 000m² : 6 000m² pour la première tranche, et une option est posée pour 2 000m² supplémentaires.

Budget d'investissement :

Aucune autre question n'étant posée, le Président continue avec le budget d'investissement et explique que seules les sommes risquant d'être dépensées sur l'exercice 2024 sont mentionnées.

Le Président énumère les recettes et dépenses des différents budgets, telles qu'inscrites sur le document remis à chaque membre de l'Assemblée.

Le Président résume : les recettes sont équilibrées, il n'y a pas d'emprunt pour des choses peu importantes, et il y a quelques subventions d'Etat, essentiellement DETR. Pour ce qui est des subventions, le Département a disparu. La Région a également disparu, mais par choix. Elle ne veut pas s'occuper des bâtiments, habituée à Bordeaux et ses

environs proches, où ce sont les promoteurs qui font les choses. La Région oublie que cela n'est pas le cas en milieu rural.

Après en avoir délibéré, 128 délégués communautaires ont voté « pour », 1 a voté « contre », et aucun ne s'est abstenu.

Par conséquent, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés, approuve l'ensemble des budgets présentés.

Point III.B : Fiscalité locale 2024

Le Président indique que la fiscalité locale, inchangée depuis 20 ans, avait été baissée l'année dernière. Comme discuté lors du débat d'orientation budgétaire, les taux sont identiques à l'année dernière, et une légère augmentation est observée sur les bases.

	2023			2024		
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits
TFB	70 374 294	4,99%	3 514 847	73 450 000	4.99 %	3 665 155
TFNB	7 679 314	5,09%	391 018	7 984 000	5.09 %	406 386
TH additionnelle	10 626 487	5,48%	582 478	9 933 000	5.48 %	544 328
CFE additionnelle	18 798 144	2,71%	510 469	18 043 000	2.71 %	488 965
CFE unique ou de zone	555 636	23,42%	129 702	572 500	23.42 %	134 080
Totaux			5 128 514			5 238 914

Soit une hausse du produit fiscal de 2.15%

Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Comme discuté lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de porter le taux de la TEOM à 11% et de ne pas augmenter le produit de la taxe GEMAPI :

	Bases 2023	Bases 2024	Produits 2023	Produits 2024
TEOM	69 299 944	72 158 427	7 456 165	7 937 426
GEMAPI			589 049	588 060

Point III-C : Vote des subventions 2024 (Annexe Subvention)

Le Président indique que les subventions habituellement octroyées ont été maintenues. Le Président explique qu'il est important que la communauté donne à ces associations, qui sont utiles puisqu'elles font la vie culturelle et sportive du territoire.

De nouvelles demandes sont également parvenues, dont deux en retard, c'est pourquoi elles sont dans l'ordre du jour complémentaire :

- L'association UTOPI (Salignac sur Charente) qui demande 1 200 € ;
- Le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde, qui demande 500€. Cette association organise des manifestations culturelles historiques importantes en Gironde et en Charente-Maritime.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions visées en annexe, ainsi que les deux citées précédemment. Le Président rappelle que l'octroi de la subvention sera conditionné à la réalisation effective de la manifestation.

Point III-D : Intégration du résultat Assainissement de la Mairie de Jonzac et de l'affectation du résultat 2023 (annexe)

Le Président confie que certains résultats 2023 n'ayant pas été intégrés au budget de la CDCHS, il est important de régulariser cela. Il faut donc ajouter 638,91€ au budget d'investissement concernant l'assainissement, conformément aux résultats que le Comptable Public du SGC a fait parvenir :

Résultats 2023 des budgets Ville de Jonzac à intégrer :

<u>Budget EAU :</u>	<u>Budget SPANC :</u>	<u>Budget ASSAINISSEMENT :</u>
002 : néant	002 :	néant 002 : + 638,91 €
001 : néant	001 : néant	001 : néant

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires décident :

- de prendre connaissance du document ;
- de modifier de l'affectation du résultat 2023 du budget Assainissement comme proposé par le Comptable Public.

IV- GEMAPI, EAU ET ASSAINISSEMENT

Point IV.A : Avenant au contrat pour la concession par affermage du service public d'assainissement collectif : mise à disposition de l'installation de panneaux photovoltaïques (annexe avenant)

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, un contrat de délégation de service public confie l'exploitation du service d'assainissement des eaux usées de Jonzac à Veolia Eau, pour une durée de 6 ans.

Récemment, en vue de permettre l'alimentation en autoconsommation d'une partie des besoins en énergie de la station d'épuration, la CDCHS a réalisé un équipement de production d'électricité photovoltaïque. Celui-ci sera mis à disposition de Veolia, pour atténuer sa facture d'électricité.

En contrepartie de cette mise à disposition, Véolia versera chaque semestre à la CDCHS une redevance d'utilisation, qui sera l'équivalent de l'annuité de l'emprunt qui se termine dans deux ans.

Le Président explique qu'il faudra un temps d'observation pour quantifier la production de la station. Par conséquent, un contrat définitif sera proposé lorsque toutes les données seront connues.

En attendant, le Président propose d'intégrer cet équipement au contrat en vigueur, via un avenant joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cet avenant, et autorise le président à le signer.

Le Président profite de ce sujet pour révéler que la toiture de la pépinière d'entreprises de Montlieu-la-Garde produit beaucoup plus que ce qui avait été espéré.

Point IV.B : Renouvellement de l'autorisation de déversement d'eaux usées industrielles par Labeyrie Fine Foods à la station d'épuration de la ville de Jonzac (annexe convention)

Le Président rappelle qu'il s'agit de l'ancienne entreprise Nord Morue, rachetée par le groupe Labeyrie, qui fabrique des plats cuisinés à base de poissons.

L'entreprise Labeyrie déversant une grande quantité d'eaux usées industrielles dans le réseau public d'assainissement de Jonzac, une convention spécifique a été établie, pour fixer les tarifs appropriés à ces eaux usées.

La convention se terminant, il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2026.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette convention, et autorise le président à la signer.

V – RESSOURCES HUMAINES

ADMINISTRATION

*** Renouvellement du poste d'agent administratif, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du poste d'agent administratif, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, à compter du 06/05/2024.

SITES COMMUNAUTAIRES

*** Création d'un poste de commercial/commerciale, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux**

Le Président rappelle avoir déjà obtenu l'accord de l'Assemblée pour promouvoir les sites de la Communauté. Une personne faisait ce travail correctement pour les Antilles de Jonzac, mais n'a pas souhaité être sous l'autorité de l'OTHS. Quelqu'un d'autre a donc été recruté pour vendre l'ensemble du territoire.

Le président explique que cette personne sera sous la direction de l'OTHS, et signale par ailleurs qu'à Jonzac il y a un Office de Tourisme de 1^{ère} catégorie, qui peut vendre et facturer. Cela explique qu'il ne soit pas intégré à l'OTHS, qui n'a pas cette capacité. En effet, pour être Office de 1^{ère} catégorie tous les sites devraient être ouverts en permanence, ce que la Communauté n'a pas les moyens de faire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste de commercial/commerciale, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet, à compter du 01/06/2024.

*** Création d'un poste d'agent d'accueil et d'animation pour la Maison de la Forêt, relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste d'agent d'accueil et d'animation pour la Maison de la Forêt, relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, à temps complet, à compter du 01/05/2024.

VI – DECHETS

Point VI.A : Renouvellement du marché de traitement des ordures ménagères résiduelles

Le Président donne la parole à M. Rapiteau, qui rappelle que le traitement des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) se fait actuellement dans le centre d'enfouissement de Clérac.

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles se terminant le 31 décembre 2025, il est nécessaire de relancer un marché pour un démarrage le 1 janvier 2026. Le marché prévoira une durée tranche ferme de 2 ans reconductible trois fois pour une période d'une année, soit une durée totale maximale de 5 années. La rédaction de ce marché et sa publication seront réalisés courant 2024. L'estimation du montant global du marché sur 5 ans sera de 7 000 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à lancer la procédure pour ce marché de traitement des ordures ménagères résiduelles, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ;
- D'autoriser le Président à signer le marché et tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Point VI.B : Renouvellement du marché de collecte, transport des flux de déchèteries vers les exutoires

M. Rapiteau fait savoir que le marché collecte, transport des flux de déchèteries vers les exutoires de traitement des déchèteries se termine le 12 janvier 2025.

M. Rapiteau précise qu'il est important de connaître où seront les exutoires : ils peuvent continuer à être dans des centres d'enfouissement de proximité (Clérac ou Lapouyade), ou vers des Unités de Valorisation Énergétique (UVE).

M. Rapiteau rappelle que la Communauté travaille avec Calitom sur la création d'une UVE sur Angoulême, mais que ce projet au stade de pré-étude, ne sera pas opérationnel avant 2030.

M. Rapiteau explique qu'un marché de performance sera probablement testé, avec un dialogue compétitif pour monter en gamme tant dans les méthodes que dans les résultats.

Si l'objectif final est la réduction des déchets, M. Rapiteau affirme souhaiter trouver une offre dans les normes, qui allie satisfaction des usagers et coût maîtrisé.

Si ce marché est lancé, le démarrage est souhaité au 1^{er} janvier 2026 pour une tranche ferme de 2 ans reconductible trois fois pour une période d'une année, soit une durée totale maximale de 5 années. La rédaction de ce marché et sa publication seront réalisés courant 2024. L'estimation du montant global du marché sur 5 ans sera à minima de 3 500 000€, tandis que le marché d'enfouissement peut être imaginé tel qu'on le connaît autour de 7 000 000€.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à lancer la procédure pour ce marché collecte, transport des flux de déchèteries vers les exutoires de traitement des déchèteries, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ;
- D'autoriser le Président à signer le marché et tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

M. Rapiteau fait savoir que le budget Ordures Ménagères est de l'ordre de 10M€. Dans les recettes, 502 000€ sont issues du tri sélectif et des collectes en déchetteries. Le 2^e poste de recettes est constitué des aides, qui sont cette année de 1 687 000€. Le 1^{er} poste de recette est issu de la TEOM, qui représente 8 142 000€.

M. Rapiteau informe l'Assemblée que le territoire monte en gamme concernant le biodéchets, et espère qu'en septembre les objectifs de la 1^{ère} année seront atteints, à savoir la récolte de plus de 3000T de biodéchets, qui seront sortis de l'enfouissement ou des UVE.

M. Tonneau, maire de Bougneau, fait savoir qu'en décembre 2023 un camion s'est enlisé lors du ramassage des ordures. Une grue est intervenue pour le sortir de là, et la route s'en est trouvée complètement dégradée et SUEZ ne donne pas suite. La mairie a été obligée de faire les travaux sur la route, et se retrouve avec une facture de 8 500€ à payer. M. Tonneau demande à M. Rapiteau de les contacter, sans quoi il sera contraint de les mettre en contentieux. M. Rapiteau promet d'appeler SUEZ rapidement, et affirme qu'il n'y a aucune raison qu'ils ne paient pas.

VII – GRANDS SITES COMMUNAUTAIRES

Point VII-A : Tarifs 2024 - 2025 de l'Ecole des Arts de Haute-Saintonge (Annexe)

Mme Prévot, maire de Saint-Hilaire-du-Bois et élue référente de l'Ecole des Arts, indique que plutôt que d'établir plusieurs factures, l'école propose cette année des packs musicaux. Ces derniers comprennent les formations musicales « instruments » et « pratiques collectives ». Par ailleurs, Mme Prévot affirme qu'il n'y aura pas d'augmentation cette année.

Le Président fait savoir qu'il est satisfait du fonctionnement de l'Ecole des Arts, et que Mme Prévot y est très présente.

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante approuve les tarifs visés dans l'annexe **Tarifs EDA 2024-2025**.

VIII – COMPTE RENDU D'EXECUTION DES DELEGATIONS

Le Président fait part des décisions qu'il a prises depuis la dernière Assemblée Communautaire (**annexe Compte-rendu des délégations**).

Questions diverses

Téléversement des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables :

Le Président rappelle que ce sujet lui tient à cœur, et que les communes ont pu bénéficier de l'aide de Tadatum et des services de la Communauté sur ce dossier.

Le Président confie s'être fixé la règle de ne pas aller dans les conseils municipaux, afin de ne pas intervenir et que les décisions viennent entièrement des communes.

A ce jour, près de 100 communes sur 129 ont pris des décisions : 76 communes de Haute-Saintonge ont téléversé ; 13 ont délibéré ; 12 ont défini leurs zones.

Ainsi ce territoire compte 1700 zones d'accélération, ce qui est colossal.

Le Président estime que le travail a été fait à 98%, et qu'à présent c'est à l'Etat de définir les zones. Le Président fait savoir que le Préfet est très attentif à tout cela.

Projet de Méthanisation

Le Président fait part d'un projet né dans les têtes entre Mirambeau et le nord Gironde, de faire une très grosse unité de méthanisation. Celle-ci serait partiellement alimentée par des élevages bovins, et en grande partie par des résidus viticoles provenant de Marcillac.

Les initiateurs du projet souhaitent se raccorder sur le réseau de gaz à Pons. En travaillant sur le dossier, des zones comprenant de gros consommateurs de gaz ont été identifiées, dont par ailleurs certains pourront également devenir producteurs.

Une réunion se tiendra le 30 avril, à laquelle seront conviées toutes les potentielles parties prenantes du projet, y compris gaz de France.

Le Président fait savoir qu'il n'est pas exclu qu'à Jonzac le réseau de chauffage urbain, qui fonctionne au bois, fonctionne un jour au gaz issu des résidus locaux. En effet, les chaudières bois fonctionnent bien mais coûtent une fortune, tandis que les chaudières gaz fonctionnent bien et sont bon marché.

La seule différence de prix entre les deux chaudières permettrait quasiment de payer le tuyau qui irait de Mirambeau à Jonzac. Il serait toutefois intéressant de desservir au passage Saint-Genis-de-Saintonge qui a un réseau de gaz, ainsi que la distillerie de Mosnac, peut-être des distilleries importantes, la champignonnière de Pons, Labeyrie...

Localement, il y aurait de quoi utiliser tout ce gaz, aussi le Président travaille pleinement sur ce projet, et étudie les retombées réelles sur le territoire.

Le Président indique que les responsables de la coopérative agricole, laquelle a beaucoup de résidus méthanisables dans ses silos, sont également conviés à la réunion du 30 avril. Ce projet peut aller vite et changer beaucoup de choses sur l'ensemble du territoire.

Le Président fait savoir que c'est M. Meugniot, maire de Salignac-de-Mirambeau qui a mis la Communauté sur la piste du gaz, lors d'une visite en Gironde à laquelle les élus présents ont été sensibilisés sur le sujet.

Consommation foncière

Le Président annonce avoir demandé à Tadatum de travailler sur la consommation foncière, et donne la parole à M. Bayle et M. Mouillot pour expliquer le processus et les premiers résultats.

M. Mouillot rappelle à ceux qui se sont lancés dans les PLU qu'ils auront à se justifier. Par ailleurs, de nombreuses études sur les propositions de projets de développements communaux seront faites, vérifiant la compatibilité avec la législation et avec le SCoT.

Le territoire a la chance d'avoir un contrat d'innovation avec Tadatum, qui permet l'analyse d'un grand nombre de données existantes. Celles-ci doivent être adaptées au territoire de Haute-Saintonge, mais également aux différents périmètres communaux.

Tout ce travail de collecte des données existantes et d'adaptation à nos spécificités territoriales a été établi avec le service SIG et M. Erb.

M. Bayle précise qu'il s'agit d'un développement en partenariat, ayant abouti grâce aux différents besoins exprimés. M. Bayle explique que ces données ont été fabriquées en réutilisant l'intelligence produite dans le cadre des ZAER. En effet, la source principale d'information est l'occupation des sols, qui a permis :

- de comparer la consommation foncière de 2009, 2015 et 2020 ;
- d'associer à la consommation une notion d'usage, que ce soit pour l'économie (primaire, secondaire et tertiaire), ou concernant les réseaux, comme la LGV qui a provoqué une consommation foncière importante entre 2010 et 2020.

M. Bayle projette l'image de l'outil que les communes pourront utiliser, qui présente la consommation foncière à l'échelle de la Charente-Maritime. Il précise qu'il est intéressant de se comparer avec d'autres territoires comparables, et qu'il ne faut pas oublier de rendre proportionnels les différents éléments.

M. Bayle explique la diapositive :

- En jaune, la consommation foncière globale.
- Les 3 graphiques à droite expliquent cette consommation foncière :
 1. L'évolution de la population entre 2010 et 2020, dont les détails seront par tranches d'âges. Le travail est d'identifier les chiffres produits par l'INSEE qui seront utiles.
 2. L'évolution des logements (résidences principales, secondaires et logements vacants).
 3. La consommation foncière, mais cette fois avec la possibilité de distinguer le tertiaire du primaire, du résidentiel, et des réseaux.

M. Bayle commente la diapositive suivante, explique que la bulle représente la consommation foncière de la Haute-Saintonge par rapport à la Charente-Maritime.

La diapositive suivante représente la même chose, mais avec la seule vue de la consommation foncière pour l'usage résidentiel. On constate que l'équilibre a changé entre 2010 et 2020.

Entre 2020 et 2023, il faudra se baser sur l'étude précise des permis de construire, et analyser la consommation d'espaces naturels de chacun de ces permis. M. Bayle évoque de futures rencontres par espaces de vie et par communes, pour chercher ensemble à se rapprocher au plus juste d'une consommation réelle.

M. Mouillot indique que les rencontres par espaces de vie regrouperont ceux qui sont en phase PLU, mais également les autres, puisque tous sont concernés par la loi climat qui impose la trajectoire ZAN. Si les documents n'ont pas évolué, il y aura nécessité de les reprendre en considération.

Toutes les communes seront concernées par cette notion de consommation foncière et d'artificialisation. Ces réunions seront l'occasion de rappeler différentes choses dont les obligations, et surtout de faire remonter les spécificités de chaque territoire. M. Mouillot annonce que ces réunions sur la sobriété foncière commenceront dès mai.

Le Président déclare que c'est un moment important, puisqu'il s'agit de la redéfinition de l'aménagement de l'espace. Un outil a été mis à disposition de chaque commune, maintenant chacune devra être active aux réunions par bassins de vie. Sur la période 2020-2023, il est important de constater que les prévisions ont été tenues, sans débordement.

Le Président conclut ce point en affirmant que cette affaire est en cours, et qu'une équipe suit tout cela de très près, restant à disposition des communes.

Flamme Olympique

Le Président révèle que l'Education Nationale avait organisé pour les écoles volontaires un travail sur les jeux olympiques. Les 14 écoles volontaires du territoire ont été évidemment déçues en apprenant que la flamme ne passerait pas en Haute-Saintonge.

Le Président affirme qu'en ce moment où la paix est menacée, avoir une flamme symbole d'ouverture, d'humanisme et de liberté a un sens.

Par conséquent, M. Morassutti a été missionné pour regarder le dossier mais n'a rien pu faire, l'opération de sécurité ayant déjà été définie.

Le Président a donc contacté Mme Quantin, maire de Saint-Aigulin dont l'adjointe est dans l'opération à Saint-Aulaye ainsi que le Président de la CDC des 4B et le maire pour Barbezieux. Ainsi il a été convenu qu'un quota d'enfants puisse assister au passage de la flamme :

- 67 élèves répartis entre Saint-Aigulin, Montlieu-la-Garde, Montguyon et Bussac-Forêt iront à Saint-Aulaye le 22 mai.

- 415 élèves répartis entre Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Germain-du-Seudre, Saint-Fort-sur-Gironde, Guitinières, Jarnac-Champagne, Germignac et Champagnac, iront à Barbezieux le 24 mai.

Le Président précise que la CDCHS prendra en charge les déplacements, et remercie vivement les collègues et voisins qui accueilleront les enfants et l'éducation nationale de son travail remarquable.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le Président annonce à l'Assemblée que les communes n'auront pas cette année la plénitude de leur DGF habituelle. Le Président ayant été à la commission des finances du Sénat pendant 25 ans, dit ne pas être surpris par la position prise par l'État. En France, toutes les Communautés de Communes ayant pris les compétences de la vie quotidienne, en particulier les écoles, sont en grande difficulté financière. La CDCHS a toujours refusé, puisque les communes s'honorent de le faire, et le font mieux que ne le ferait la Communauté.

En contrepartie la Communauté a décidé que les communes perçoivent l'IFER. Cela peut être changé par une simple délibération, mais le Président insiste sur le fait que la proposition ne viendra pas de lui. Ainsi l'IFER relatif à chaque ZAER où il se passera quelque chose sera perçu par la commune.

Par ailleurs, une dotation perçue par l'intercommunalité peut être librement redistribuée aux communes. Depuis toujours, la CDCHS a décidé de n'en percevoir que 20%, pour en faire percevoir 80% aux communes.

Le Président rappelle avoir été dans la genèse de cette loi avec Philippe Marchand, et fait savoir que cette loi a abouti à l'issue de plusieurs dîners partagés, à la fois studieux et amicaux.

Si M. Marchand connaissait bien l'Assemblée Nationale qui était constituée d'une majorité socialiste, il ne connaissait pas le Sénat qui était différent. Le Président, aidé de René Monory, Daniel Hoeffel, Jean-François Le Grand et d'autres, révèle avoir œuvré pour faire passer cette loi au Sénat dans de bonnes conditions.

La philosophie de cette loi était d'attribuer obligatoirement les compétences économie et ordures ménagères aux EPCI, et de laisser les communes gérer librement les autres compétences.

Le constat aujourd'hui est que de nombreuses communes se sont débarrassées de leurs compétences pour ne plus avoir à les financer.

Or, les Communautés ne peuvent pas faire face à tout. Le Président confie avoir reçu récemment un Président d'une Communauté d'agglomération importante. Celui-ci avait récupéré la compétence scolaire, et constatait que les moyens qu'il devait y mettre étaient ceux qu'il ne pouvait plus attribuer à la compétence développement.

C'est la raison pour laquelle l'État donne aux Communautés ce qu'il ne donne plus aux communes. Le Président affirme qu'il reversera intégralement cette dotation aux communes, en répartissant selon les indications et les chiffres indiqués. L'État verse en plusieurs fois, toutefois le Président précise que la Communauté procédera à un versement unique pour chacune des communes. La date de ce versement n'est pas connue aujourd'hui, mais le Président assure que tout cela sera fait dès que la règle et les montants seront connus.

Rétorsion chinoise ciblant le cognac

Le Président donne la parole à M. Laurent, Sénateur, qui a fait un travail important sur le cognac au Sénat.

M. Laurent se dit très emballé par ce moment symbolique qu'est le vote du budget, cela annonçant la concrétisation de nombreux projets. M. le Sénateur révèle être heureux du nombre de projets que compte le territoire, et félicite les élus présents pour leur dynamisme.

M. Laurent se dit en phase avec la Communauté, sur le fait de ne pas prendre ce que les communes peuvent réaliser elles-mêmes, laissant ainsi les moyens à la CDCHS de développer le territoire économiquement.

Concernant l'enquête anti-dumping sur le cognac, M. Laurent annonce suivre le dossier de très près. En 2023, l'UE a lancé une enquête visant à dénoncer le prix artificiellement bas des véhicules chinois arrivant sur le territoire.

En réponse, les chinois ont également lancé une enquête anti-dumping ciblant le cognac, qui entraine sur leur territoire à des prix soit disant trop bas. C'était l'objet de la motion approuvée lors du précédent conseil communautaire.

M. Laurent explique avoir activé tous les leviers possibles, à commencer par le Président de la République, puis Bruno Lemaire. Ce dernier a rencontré le ministre du commerce chinois, venu en France préparer l'arrivée future du Président chinois, et confirme qu'il y a lieu d'être inquiet. Par ailleurs, le Sénateur affirme vouloir à tout prix que le cognac ne soit pas pénalisé une seconde fois, la première étant avec la taxe Trump. Cette dernière est en suspens, et pourrait être réactivée en fonction des prochaines élections américaines.

Avec la commission des finances, M. Laurent signale recevoir prochainement au Sénat l'ambassadeur de Chine, et espère aboutir à un compromis favorable.

M. Laurent ajoute avoir voté, à contre-courant du Sénat, en faveur de l'accord du CETA, du fait de l'importance de l'export dans l'économie française.

Taxe LGV

M. Laurent explique avoir déposé des amendements, qui n'ont malheureusement pas abouti.

Le Président rappelle que la Communauté a attaqué la décision, et que l'Etat a répondu que la Communauté n'était pas qualifiée pour agir dans ce domaine. Le Conseil d'Etat ne partageant pas cet avis, a envoyé le dossier devant la cour d'appel de Paris, dont le jugement est attendu.

Le Président affirme que l'essentiel est de se battre, et que cette affaire n'est pas perdue ; l'Etat n'ayant pas mené d'étude d'impact sur les territoires au nord de Bordeaux.

OPAH

M. Quesson rappelle que l'opération, qui concerne l'ensemble du territoire, a commencé l'été dernier. Si l'objectif annuel a été atteint, l'absence de règles fermes et définitives fixées par l'Etat reste un frein. 2 réunions se sont tenues la semaine dernière pour informer les différents partenaires (agences immobilières, les banques, les notaires, etc) des différentes aides et procédures mises en place. Prochainement, une rencontre est prévue avec les banquiers, dans le but de faciliter l'accession aux prêts à taux zéro.

En matière d'aides sur le thème de l'énergie, nombre de personnes se font avoir : M. Quesson rappelle que la Maison de l'Energie est le guichet unique de tout le territoire, et demande à chaque mairie de relayer l'information auprès des citoyens. M. Quesson se dit confiant sur l'objectif de 200 logements rénovés pendant 5 ans.

CCI 17

Le Président annonce avoir reçu il y a peu de temps la CCI 17, surprise de la réalité de ce territoire qu'elle découvre. Sur les statistiques, 50% des 20 premiers importateurs du département sont en Haute-Saintonge.

Par ailleurs, la CCI 17 a estimé sur la Haute-Saintonge, que 500 entreprises pouvaient potentiellement faire de l'export. En conséquence, la CCI 17 organise au Centre des Congrès le 20 juin, un forum sur l'export.

Intervention Mme la Sous-Préfète

Mme la Sous-Préfète salue la réactivité de l'ensemble des maires ayant déterminé les ZAER, et fait savoir qu'un Sous-Préfet référent des énergies renouvelables fait actuellement remonter tous les téléversements. Lorsque ce sera terminé, le Comité Régional de l'Energie aura 3 mois pour se prononcer sur le caractère de ces zones. Si ces zones sont estimées suffisantes, la cartographie sera arrêtée.

Concernant le reversement de la dotation, Mme la Sous-Préfète assure avoir entendu que la Communauté était dans l'attente du montant à attribuer à chaque commune, mais n'a pas d'information sur ce sujet. Mme Ladoire fait savoir que l'Etat est vigilant et attentif à ce sujet.

Le Président revient sur les rôles attribués aux communes et aux EPCI, et insiste sur le fait qu'ils sont différents et complémentaires.

Questions diverses

M. Thomas, maire de Saint-Simon-de-Bordes, intervient au sujet du camping des castors, en frontière de sa commune et de Jonzac, en bas des bassins versants.

Il aurait été précédemment prévu, via une convention, que la quasi-totalité de la fiscalité de ce camping soit reversée à la Communauté, tandis que la quasi-totalité des problèmes sont reversés à la commune de Saint-Simon-de-Bordes.

Ainsi, depuis 6 mois, les fortes pluies, s'écoulent le long du camping jusqu'à la cité Mignonneau. Comme il est nécessaire de préserver cette dernière, des barrages sont installés, mais cela a pour effet d'inonder à chaque fois le camping. Par conséquent M. Thomas se dit très souvent en lien avec le propriétaire du camping, mécontent de voir flotter ses mobiles-homes.

Il a été évoqué avec M. Cabri, maire de Jonzac, et M. Mignot, maire d'Ozillac, de régler ce problème en se servant des carrières de Cadiche à proximité du camping.

M. Thomas explique avoir pensé à cela lorsqu'a été abordé le thème de la salinité de l'eau, puisque les carrières de Cadiche, pendant des années ont reçu le sel provenant de l'entreprise Nord-Morue. M. Thomas pense possible que du sel se soit infiltré dans la nappe phréatiques, du fait des fortes pluies.

Toutefois, un fossé qui évacuerait le surplus d'eau dans ces carrières permettrait à la fois la préservation du camping et de la cité Mignonneau.

Le Président fait savoir que bien avant l'existence du camping des castors, ce lieu a eu des problèmes à chaque forte pluie. Le lotissement Mignonneau a été commencé en 1960. Quand il y a eu la rocade de Jonzac, une pelle retenant l'eau en amont a été installée. Les anciens propriétaires du camping des castors qui niaient la réalité, se sont mis d'accord avec l'ancien maire de Saint-Simon-de-Bordes, qui a laissé construire, sans autorisation, des choses théoriquement démontables. L'affaire tourne bien, mais les propriétaires d'aujourd'hui se rendent compte des conséquences, et souhaitent être protégés plutôt que déménager des mobil homes à certains moments.

Par ailleurs le Président fait savoir ne pas croire à la solution des carrières de Cadiche. Une carrière a un coefficient de transmissibilité de la roche, et dans ces carrières c'est justement la faible transmissibilité de ce calcaire qui lui assure sa constructibilité. Pour ce qui est du volume, si la carrière est pleine mais ça n'est en rien un problème, et 20 000m³ ne représente rien par rapport à l'importance du bassin versant.

Le Président espère que le maire de Jonzac ne cédera jamais en ouvrant les pelles, puisque cela inonderait ceux d'en bas.

M. Cabri confirme ne pas souhaiter le faire.

Monsieur le Président remercie Madame la Sous-Préfète de sa présence active et utile, ainsi que le sénateur Daniel Laurent.

La séance est levée à 17h40.

Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2024, arrêté à l'unanimité lors de la séance du 5 juin 2024

M. Claude Belot, Président de la
Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge,

M. Julien Moucheboeuf,
Secrétaire de séance,

